

Baccalauréats général et technologique

Programme limitatif pour l'enseignement de spécialité de langues, littératures et cultures étrangères et régionales en classe de première pour les années scolaires 2019-2020 et 2020-2021 - allemand

NOR : MENE1914262N

Note de service n°2019-079 du 28-5-2019

MENJ - DGESCO - MAF 1

Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie ; aux vice-recteurs ; au directeur du service interacadémique des examens et concours d'Île-de-France ; aux inspectrices et inspecteurs d'académie-inspectrices et inspecteurs pédagogiques régionaux ; aux chefs d'établissement ; aux professeurs d'allemand

Références : arrêté du 17-1-2019 (J.O. du 20-1-2019 – BOEN spécial n° 1 du 22-1-2019)

Le programme de langues, littératures et cultures étrangères publié au Bulletin officiel de l'éducation nationale spécial n°1 du 22 janvier 2019, précise que deux œuvres littéraires intégrales, à raison d'une œuvre par thématique, auxquelles pourra être ajoutée une œuvre filmique, seront lues et étudiées au cours de l'année de première. Ces œuvres seront choisies par les professeurs dans le programme limitatif suivant.

Œuvres littéraires :

- Gottfried August Bürger, *Lenore* (1774) ;
- Stefan Zweig, *Der Amokläufer* (1922) ;
- Christian Bieniek, *Switch* (2004) ;
- Erich Maria Remarque, *Im Westen nichts Neues* (1929) ;
- Bernhard Schlink, *Der Vorleser* (1995) ;
- Christoph Meckel, *Suchbild. Über meinen Vater* (1980).

Œuvres filmiques :

- Katharina Schöde, *Rubinrot* (2013) ;
- Christian Petzold, *Barbara* (2012).

Pour le ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, et par délégation,
Le directeur général de l'enseignement scolaire,
Jean-Marc Huart